



La feuille de Châtaignier ...

@ : mairie.pugny-chenod@wanadoo.fr

vous informe sur l'actualité de votre commune & ses environs

Le mot de votre adjoint

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous !

La réduction de la vitesse à 30km/h est envisagée route de l'église et route de l'école.

Cet axe de circulation desservant le terrain de jeux, l'église, la salle polyvalente, l'espace petite enfance, le stade, est emprunté par de nombreux élèves se rendant à pied à l'école, et par des familles accompagnées d'enfants en bas âge, alors que la signalisation et la vitesse ne sont pas toujours respectées par les automobilistes traversant le Chef-Lieu pour se rendre à Aix les Bains.

Afin de sécuriser les abords de l'école et les espaces de loisirs et d'activités, et pour prévenir d'éventuels accidents, nous conseillons aux automobilistes d'emprunter la route de Longchamp (route départementale) qui permet d'offrir une meilleure visibilité et d'éviter cette zone sensible sans rallonger le trajet.

Bonne route à tous !

Bernard FRANCONY - 2ème Adjoint

Contact :

mairie.pugny-chenod@wanadoo.fr



Dicton du mois

Février Si Février n'a pas de grands froids, le vent dominera tous les autres mois.

Mars C'est en Mars que le printemps chante, et que le rhumatisme augmente.

Agenda

FEVRIER 2015

Mardi 17 : Assemblée générale du **Revard Argenté** à 14h à la salle polyvalente.

N.B. Voyage en Roussillon et pays catalan du 8 au 12 juin 2015 (tel : 04.79.88.21.09 pour les personnes intéressés)

Dimanche 22 : Loto des **P'tious Savoyards**.

MARS 2015

Samedi 7 : de 10h à 16h00 portes ouvertes de la **MAM, Maison d'Assistantes Maternelles** - Lieu-dit La Chataigneraie - route du Téléphérique -

Présentation de ce mode d'accueil pour les jeunes enfants et des activités proposées aux enfants. Visite des locaux...Préinscription pour septembre 2015.

Samedi 14 : Carnaval organisé par l'**APE**.

Dimanche 15 : « Petit déjeuner livré chez vous » organisé par l'association de la **Cantine de Pugny**. Distribution devant votre porte, le dimanche matin entre 7h et 8h, de baguettes, croissants et pains au chocolat venant de la boulangerie Sabourdy à Aix les Bains.

Jeudi 19 : A 20h conférence **gratuite** de **Bruno Piettre** à la salle Polyvalente sur

Les Incivilités, le problème d'une société sans limites ?

Vous êtes tous cordialement invités à venir réfléchir avec le conférencier qui ouvrira le débat après son intervention.

CAP : Les dates des **animations florales** pour l'année 2015 sont les 11 Avril, 06 Juin, 05 Septembre et 12 décembre.

Agenda de Savie Grand Revard ...



... pour les amateurs de glisse

FEVRIER 2015

Mercredi 11 : **Nocturnes de Crolles** - Le Revard.

Course de ski nordique : relais à l'américaine par équipe de 2 sur une boucle d'environ 800m autour du Foyer. Technique : skating. 3 courses pour 3 niveaux (jeunes, promo, as). Course ouverte à tous. Repas offert à tous les participants.

Inscription sur place dès 17h. Plus de renseignements ipj.vincent@wanadoo.fr

Les mercredis 11 & 25 février, 18 mars : **Circuit des Croés**, réservé aux enfants jusqu'à la catégorie minimes.

Renseignements www.foyerskierevard.com

MARS 2015

Du 4 au 8 : **La Savoyarde 73 Caisse d'Epargne** : compétition de ski de fond à La Féclaz.

Mercredi 18 : **Nocturnes de ski de fond déguisée** à St François de Sales. Relais à l'américaine, course festive et prix du meilleur déguisement.

Du 27 au 29 : **Championnat de France** de ski nordique, ski de fond et biathlon à La Féclaz.



... A noter

Les détecteurs de fumées : que dit la loi ?

Décret n°2011-36 du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

« Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, est équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé. Le détecteur est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique... » Le détecteur de fumée doit :

- Détecter les fumées émises dès le début de l'incendie,
- Emettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie dans le seul logement où la détection a eu lieu.

La mise en place de ces détecteurs domestiques sera obligatoire à compter du 08 mars 2015. La responsabilité de la mise en place incombe à l'occupant du logement.

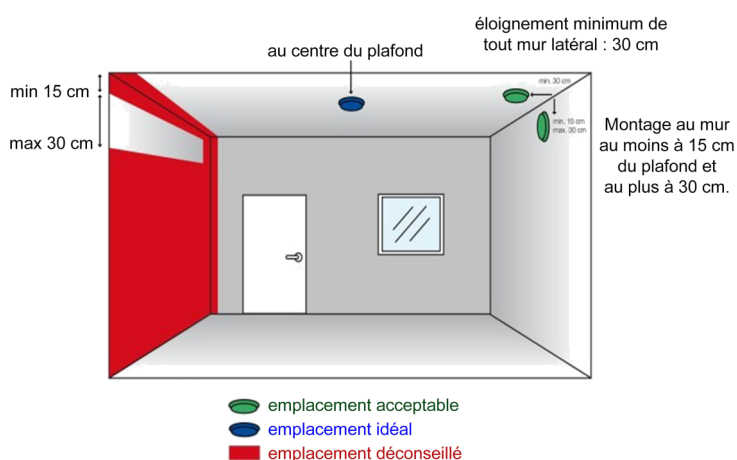
Cependant elle est de la responsabilité des propriétaires pour les logements suivant :

- Les logements à caractères saisonniers,
- Les logements-foyers dont la gestion est assurée par le propriétaire ou un organisme,
- Les résidences hôtelières à caractère sociale,
- Les logements de fonctions,
- Les locations de meublés.

Où installer votre détecteur ?

Pour une protection minimale, nous vous conseillons de positionner votre détecteur en hauteur dans un lieu de passage (escalier et/ou couloir). Afin d'optimiser votre installation, l'ajout de détecteur dans les chambres et le salon est un plus.

Vous pouvez aussi compléter le dispositif en y ajoutant des détecteurs de monoxyde de carbone (salon et chambre).



Quel détecteur acheter ?

Nous vous conseillons de privilégier les produits normés : **CE – NF – AFNOR.**

A partir de 10€, vous trouverez les détecteurs de fumée et 40€ pour les détecteurs de monoxyde de carbone dans vos supermarchés, magasins de bricolage ou magasins spécialisés.

... Le saviez-vous ?

Histoire du logo de notre commune

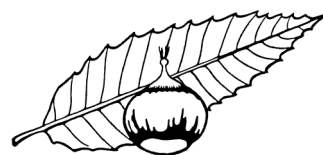
C'est sur le bulletin municipal de décembre 1992, par un appel à l'imagination et au génie créatif de l'ensemble de la population, que la mairie a lancé l'idée d'un logo afin de fidéliser son image.

Habitant la commune depuis 1989, Frédéric GIMOND, a eu envie de mettre à disposition ses qualités de graphiste amateur au service de sa commune.

Il voulait avant tout un logo identitaire, écartant les formes et les couleurs vues maintes fois au sein des municipalités alentours comme les arbres, le soleil, les traits verts pour la montagne et les traits bleus pour le lac, bref il souhaitait quelque chose qui nous ressemble.

Sa première idée était de reprendre la silhouette du monastère des Corbières, mais bien qu'esthétiquement jolie celle-ci évoquait trop le spirituel et l'isolement. Puis il s'est penché sur le chemin de fer à crémaillère mais trop passéiste et ne concernait pas exclusivement la commune de Pugny.

Puis « l'idée » est venue de l'étymologie du nom de la commune, « Chatenod » signifiant « châtaigne ». Ce fruit présentait le double avantage d'être graphiquement très identifiable et d'évoquer la principale richesse de Pugny Chatenod : LA NATURE.



En y ajoutant la feuille de châtaignier en position ascendante et après plusieurs essais de formes et de couleur et après délibération, le logo-

type a été présenté aux Pugnerains en décembre 1993.



PUGNY
CHATENOD
SAVOIE

Faisant don de son œuvre à l'usage exclusif de la commune, la protégeant ainsi de toute utilisation frauduleuse, Pugny Chatenod peut s'enorgueillir de posséder un emblème unique et représentatif.

... Actualité de la commune

PROJET

La destination des locaux de l'ancienne école

La commission Investissement a engagé une réflexion avec la collaboration de tous les membres du conseil sur le devenir de l'ancienne école. La priorité qui se dégage est une mise à disposition de ces bâtiments aux associations et notamment celles tournées vers les enfants et les jeunes telles que l'ACEJ avec le Centre de Loisirs, et la Maison d'Assistance Maternelle qui se situe aujourd'hui dans le domaine de la Chataigneraie. La Bibliothèque qui manque d'espace pourrait aussi y trouver sa place. Par ailleurs les Jeunes du village souhaitent également qu'un local soit mis à leur disposition. Les premiers travaux concerneront la mise aux normes et l'accès handicapé obligatoire.